Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260423-D_2026_04_23_09-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 23 avril 2026

Le jeudi vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Christophe GILLET, Etienne RIVAL, Maxime LE HE, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés :

M. Laurent ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Chloé SERRIERE

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

M. Johan CLEQUIN a été désigné secrétaire de séance.
Mme Chloé SERRIERE arrive à 19h47.

9 – FINANCES : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-32 et R. 1612-52 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026_03_31_009 en date du 31 mars 2026 adoptant le compte administratif pour l'exercice 2025 ;

Considérant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2024	MONTANT AFFECTE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE **2025**	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	+443 045,46		+230 082,26	RAR Dépenses +789 590,00 Recettes +324 838,00	-464 752,00	+208 375,72

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260423-D_2026_04_23_09-DE

FONCTIONNEMENT	+165 825,40	+110 000,00	+178 930,61			+234 756,01

Considérant que la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement) ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :
  - Affectation complémentaire en réserve (RI 1068) : 180 000 €
  - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (RF 002) : 54 756,01 €
- **DECIDE** de charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Unanimité
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	M. Johan CLEQUIN

MAIRIE de St SERVANT-SUR-OUST (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE